

 ACADÉMIE DE RENNES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine	MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2024	Fiche - N° 9 FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH
			Postes : Enseigner en RASED Aide à dominante pédagogique et aide à dominante relationnelle
Division du 1 ^{er} degré - DIV1C			Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02 ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr
Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr			

Poste : Enseigner en RASED
Aide à dominante pédagogique et aide à dominante relationnelle

Modalités de candidatures (**pas d'entretien** pour ces postes)

- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2024 (Dates prévisionnelles du 1^{er} avril 2024 au 15 avril 2024).

Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014
- Bulletin officiel n°10 du 11/03/2021 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Dossier de presse de la Conférence Nationale du Handicap 2023
- Dossier de presse du Comité Interministériel du Handicap 2023
- Dossier de presse de la Stratégie Nationale TND 2023-2027
- Cahier des charges des plateformes de coordination et d'orientation TND (PCO TND)

Cadre général :

Les RASED, pilotés par les IEN de circonscription dans le cadre des pôles ressources, rassemblent des professeurs des écoles **titulaires d'une certification ASH** et des psychologues EDA (spécialité Education, Développement et Apprentissage).

Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Les missions de chacun des enseignants personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés. Dans chacune des circonscriptions du 1er degré, l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités, notamment dans le cadre du pôle ressources de circonscription.

NB : les postes publiés dans le cadre du Mouvement intra départemental ne concernent pas les psychologues EDA

Missions :

- Contribuer à l'aide personnalisée et à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.), des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
- Repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves.
- Identifier les obstacles à la réussite et les besoins qui en découlent
- **Construire des réponses adaptées aux difficultés d'apprentissage qu'éprouvent ces élèves**
- **Promouvoir les principes d'une scolarisation inclusive**
- Participer au pôle ressource de circonscription
- Assurer une mission de personne ressource auprès des enseignants des écoles

Compétences et connaissances mobilisables :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les dispositifs d'aide (PPRE, PAP...).
- Avoir une connaissance des stratégies d'apprentissage de détour
- **Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées** visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet d'aide spécialisé.
- Connaître et promouvoir les principes de la scolarisation inclusive
- **Avoir un sens avéré du travail en équipe au sein de l'école, de l'antenne du RASED**
- Coopérer avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Tout accompagnement **des élèves devant s'articuler avec la scolarisation en classe, une aptitude à des formes** de travail diverses, dont la co-intervention en classe, est essentielle.

Supérieur hiérarchique direct : IEN de circonscription

Titres requis et modalités de nomination

- *RASED aide à dominante relationnelle* -> Uniquement accessibles aux enseignants titulaires du CAPPEI correspondant (parcours RASED) ou CAPASH (option G).
- *RASED aide à dominante pédagogique* -> Priorité aux enseignants titulaires d'un CAPPEI correspondant (parcours RASED) ou CAPASH (option E), puis aux autres personnels 1^{er} degré titulaires de la certification ASH.
Depuis 2023 : Possibilité pour les enseignants non spécialisés et non engagés dans la formation CAPPEI de solliciter ces postes (nomination à titre provisoire) et ce, dans la perspective d'une candidature ultérieure à la formation.

Être titulaire d'un permis B et disposer d'un véhicule